

**INTERNAT SAINT-GABRIEL**  
**BP85137- 29125 PONT-L'ABBE CEDEX**  
**Téléphone : 02 98 66 17 17**

**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR du Lycée Des Métiers**

L'internat regroupe 160 internes. Venus de toute la Bretagne et parfois de plus loin, il est le reflet de la vocation régionale de l'établissement. La vie des élèves internes s'organise autour de certains principes. Ces principes, ces règles sont rendus nécessaires dès lors que cohabitent dans des lieux de vie identiques des groupes d'âge et d'intérêts différents.

L'utilité et le but de ce règlement n'est pas d'interdire mais de rappeler à chacun et à chacune que toute vie de groupe a ses contraintes et qu'il est établi pour faciliter les relations entre tous. Il permet aussi de procurer des règles de vie, de travail et de sécurité.

L'acceptation et l'application de ce contrat de vie à l'internat sont les éléments essentiels pour une bonne année.

### **Les Horaires**

06 H 20 : Réveil uniquement pour les élèves de conduite routière du matin.  
Petit déjeuner à partir de 06H35

07 H 00 : Réveil

07 H 15 : Petit Déjeuner

07 H 30 : Fermeture de l'Internat, pas d'accès possible dans la journée

07 H 45 : Fin du Service du petit déjeuner

07 H 55 : Fermeture du restaurant scolaire

17 H 30 : Ouverture de l'Internat, première étude

17 H 30 -18H 30 : Etude en salle de permanence (2PCTRM, 2PLOG, 2PMA, 3Prépa Pro.)

18 H 45 : Fermeture des étages. Dîner, service assuré jusqu'à 19H10

19 H 20 : Ouverture du foyer

19 H 40 : Fermeture du restaurant scolaire

20 H 00 : Ouverture des étages, deuxième étude

22 H 15 : Fin de l'étude, repos.

### **Les Absences**

Toute absence de l'Internat doit avoir l'accord du Responsable de l'Internat. Un justificatif écrit doit être fourni par la famille. Les motifs pour convenance personnelle, sortie de classe ... ne sont pas acceptés. Tous les retours à l'internat se font impérativement avant 20h00.

### **Les Etudes en Chambre**

Les études sont des moments de travail personnel. Pour une meilleure qualité des conditions de travail les déplacements sans l'accord du surveillant ne sont pas autorisés. Chacun veille à s'organiser dès son entrée en étude. La ponctualité est de rigueur.

L'usage des appareils numériques ne doit pas gêner l'entourage, ni le bon fonctionnement de la vie à l'internat. Les téléviseurs sont interdits. Les ordinateurs portables et les ordinateurs des étages doivent être utilisés en priorité pour le travail scolaire.

### **Hygiène- Santé**

Il est important pour soi et pour les autres d'avoir une bonne hygiène corporelle. Les douches sont prises en silence avant 22H00 et après 07H00. La propreté des locaux est sous la responsabilité des utilisateurs qui doivent respecter le travail du personnel chargé du nettoyage des sanitaires et des communs.

Les draps doivent être changés régulièrement, prévoir un sac de linge sale.

Les médicaments sont interdits sauf prescription du médecin (Ordonnance à fournir.)

## **Les Chambres**

Chaque élève est tenu d'apporter une alèse de matelas, une taie de traversin, des draps, couvertures ou couette. Tout le trousseau doit être marqué au nom de l'élève. Les sacs de couchage sont interdits. Le mobilier ne doit en aucun cas être déplacé. Les oculous des portes ne doivent pas être obstrués. L'affichage est interdit en dehors du panneau personnel. Les caisses à outils ne sont pas autorisées dans les chambres

Tous les jours la chambre doit être rangée, aérée, le lit fait. Fermer les fenêtres et éteindre les lumières avant de quitter l'étage. Pendant la période scolaire, le ménage des chambres est fait par les élèves, du matériel de nettoyage est mis à disposition, l'organisation sera présentée en début d'année. Un nettoyage complet des chambres sera effectué pendant les vacances par l'établissement. Toute dégradation, autre que celle due à l'usure normale, sera facturée et sanctionnée.

Pour des raisons d'organisation, de discipline, de travail l'attribution des chambres peut être modifiée à tout moment de l'année

## **Tenue des élèves**

Des chaussons sont exigés pour limiter le bruit durant les déplacements.

Il est demandé aux élèves d'avoir une tenue vestimentaire respectueuse d'une vie en collectivité et de garder de la discrétion et de la réserve dans les relations entre garçons et filles

## **Sécurité**

Veuillez appliquer les consignes suivantes :

Ne pas se pencher à l'extérieur des fenêtres

Ne pas utiliser d'autres appareils électriques que radio, radioréveil, lecteur cd, rasoir, lampe de bureau, chargeur, ordinateur portable. Ils doivent être en bon état et conformes aux normes en vigueur

Ne pas introduire de produits ni d'objets dangereux

Ne pas détériorer le matériel de sécurité (extincteurs, système d'alarme)

Appliquer les consignes en cas d'évacuation.

## **Vol**

La lutte contre les vols passe d'abord par la prévention. Il faut pour cela :

Eviter d'apporter des vêtements et objets de valeur, des sommes d'argent trop importantes.

Ne jamais laisser en évidence les objets tentants : portefeuille, téléphone portable.....

Fermer son armoire avec son cadenas

Ne pas faire entrer sans autorisation des personnes extérieures à l'internat.

## **Restaurant scolaire**

L'accès au restaurant scolaire se fait dans le calme, sans bousculade. Il est impératif d'avoir sa carte de restaurant scolaire pour le passage à tous les repas. Les élèves sans carte passent en fin de service.

## **Foyer des Elèves**

Il est un lieu de détente. Il est donc demandé à chacun de le respecter pour en assurer un fonctionnement normal. Différentes activités sont proposées : sports, tournois, musique.... La participation des élèves à ces activités contribuent au dynamisme de l'internat

## **Activités Sportives**

Les élèves doivent se munir de leur tenue et chaussures de sport. Le déplacement aller et retour vers la salle se fait avec un éducateur.

## **Télévision - Téléphone - Courrier**

En lien avec le responsable, une séance peut être organisée pendant la semaine. Les élèves qui n'y assistent pas sont en étude. A la fin de la séance la salle doit être rangée. Les boissons, confiseries, denrées alimentaires ne sont pas autorisées dans les salles de télévision et d'informatique.

L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les temps d'étude et de repos. Ils doivent être éteints à partir de 22h15. Tout abus entraînera leur confiscation.

Le courrier est distribué le soir. Il est nécessaire de préciser avec son adresse sa classe, son n° de chambre. En cas de changement d'adresse, de n° de téléphone ne pas oublier de prévenir le responsable de l'internat

## **Alcool – Produits illicites**

La possession et/ou la consommation de produits illicites entraînera un conseil de discipline pouvant prononcer une exclusion définitive. Un signalement sera systématiquement fait auprès de la gendarmerie. Des contrôles inopinés pourront avoir lieu dans l'enceinte de l'établissement par les autorités compétentes.

De même, la possession et/ou la consommation d'alcool ou de boissons alcoolisées, entraînera la mise en place d'une mesure disciplinaire. L'état d'ébriété peut relever de la même sanction. En cas de doute sur l'état d'un élève, l'établissement se réserve le droit de contacter la famille pour venir le chercher.

## **Tabac**

L'usage du tabac est interdit. Une zone fumeur, seul espace où le tabac est toléré, est délimitée aux abords de l'établissement. Son usage est soumis à des horaires bien précis portés à la connaissance de tous.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Pro ne sont pas autorisés à fumer.

La cigarette électronique relève des mêmes dispositions.

## **Les véhicules personnels**

Les élèves internes ne sont pas autorisés à utiliser leur véhicule dans la semaine (sauf autorisation exceptionnelle d'un responsable de l'établissement).

Les regroupements aux abords de l'établissement, l'utilisation et/ou la présence de l'élève dans un véhicule sont interdits et seront sanctionnés d'un avertissement écrit et d'une interdiction de sortie dont la durée sera décidée par le chef d'établissement.

Le déplacement et le stationnement sont interdits à l'intérieur de l'établissement.

**Les aires de stationnement situées devant l'administration, les laboratoires, l'entrée du restaurant scolaire sont la propriété de l'établissement et réservés aux personnels.**

## **Sorties**

Il est interdit de sortir de l'établissement. Avec l'accord du Responsable d'Internat et de leurs parents, les élèves seront autorisés à sortir à pied aux heures et jours prévus par l'établissement (un formulaire est à remplir). Les élèves de 3 Prépa pro n'ont pas de sorties.

Les sorties n'étant pas obligatoires, elles pourront être supprimées par le Responsable d'Internat en cas de problème de comportement, d'utilisation d'un véhicule, de manque de travail.

Lors de ces sorties les élèves doivent avoir une attitude respectueuse des biens et des personnes.

En sortant chaque élève remet obligatoirement sa carte de sortie à l'éducateur au foyer et la reprend au retour à son étage ou au foyer. La ponctualité est de rigueur. Les élèves qui ne sortent pas ou qui rentrent avant l'heure de fin de sortie sont en étude.

## **Hierarchie des sanctions**

Le manquement à ce règlement pourra entraîner l'une des sanctions suivantes :

La remarque,

La suppression de sortie,

La retenue,

L'exclusion temporaire ou définitive de l'internat par le Chef d'Etablissement

L'avertissement écrit : 2 avertissements peuvent entraîner l'exclusion de l'internat, 3

avertissements écrits entraînent la convocation d'un conseil de discipline

Le Conseil de Discipline

Le refus de se soumettre à une sanction pourra entraîner la convocation du conseil de Discipline.

# CONTRAT DE VIE A L'INTERNAT

Madame , Monsieur : .....

L'élève : ..... Classe : .....

Déclarent avoir pris connaissance :

1. Du règlement de l'Internat et en acceptent les modalités de fonctionnement.
2. De l'interdiction pour les élèves internes de se trouver dans un véhicule que ce soit conducteur ou passager entre leur arrivée et la fin des cours de la semaine. Le lycée décline toute responsabilité si un élève transgressait ces règles.

Fait à : .....

Le : .....

Signature des Parents

Signature de L'élève